

**OBSERVATOIRE REGIONAL DES  
TRANSPORTS -**

**INTERVENTION DE M. LANGLET  
Région des Pays de la Loire**

CONFERENCE DEBAT DU 25 NOVEMBRE 2004

# 1- Le réseau TER Pays de la Loire

## *Le réseau TER en chiffres*

↘ **29 lignes** de transport collectif

→ 13 lignes ferroviaires

→ 11 lignes routières

→ 5 lignes mixtes

↘ **210 points d'arrêts régionaux**

→ 133 points d'arrêts ferroviaires

→ 77 points d'arrêts routiers

# 1- Le réseau TER Pays de la Loire

## *Le réseau TER en chiffres*

- **385 trains et 130 cars** par jour
- **30 000 voyages** par jour dans les trains  
**1 800 voyages** par jour dans les autocars
- **40 communes** desservies par le Taxi TER

# 1- Le réseau TER Pays de la Loire

## *Le réseau routier en chiffres (2003)*

- **Fréquentation** : 6,2 %  
de l'ensemble du réseau  
(642 200 voyages)
- **Trafic** : 6,0 %
- **Offre kilométrique** :  
25,7 % (2 385 800 Km)
- **Charges** : 12 %  
(6 000 000 €)
- **Recettes** : 6,4 %  
(2 575 300 €)



# 1- Le réseau TER Pays de la Loire

## *Le réseau routier en chiffres (2003)*

- 130 liaisons routières sont en circulation quotidiennement
- Parc : plus de 40 véhicules aux couleurs de la Région
- De 1996 à 2003, augmentation de l'offre routière de **78,1 %**



## **II- Volonté politique d'une meilleure maîtrise de l'offre routière régionale et de sa qualité**

↪ La loi 82-1153 du 30/12/82 (L.O.T.I.)  
modifiée par la loi SRU n° 2000-1208  
(13/12/00) :

- La Région des Pays de la Loire a décidé de gérer directement les lignes routières TER dites de substitution

# Tableau récapitulatif

<b>Lignes</b>	<b>Date de reprise de la ligne par la Région</b>
La Roche sur Yon - Fontenay le Comte Fontenay le Comte - La Rochelle La Roche sur Yon - La Rochelle	1er janvier 2004
Saumur - Château du Loir	15 juin 2004
Nantes - Poitiers	1er septembre 2005
Nantes- St Jean de Monts	1er janvier 2005
Le Mans - Saumur	1er janvier 2005
Angers- Châteaubriant	1er janvier 2006
Redon - Saint-Nazaire	1er janvier 2006
Fontenay le Comte Niort	1er janvier 2007

## **II- Volonté politique d'une meilleure maîtrise de l'offre routière régionale et de sa qualité**

- ↪ Objectifs des études préalables :
  - analyser et évaluer le potentiel de trafic de l'axe, en distinguant les différents segments de marché,
  - déterminer la structure de chacune des lignes régionales,
  - assurer une complémentarité optimale entre les lignes régionales et départementales et une bonne appréhension tarifaire.

## II- Volonté politique d'une meilleure maîtrise de l'offre routière régionale et de sa qualité

↳ Marché publics sous forme de 2 lots :

- - **Le 1er lot a pour objet d'assurer l'exécution des services.**  
Il s'agit d'assurer l'exécution des services réguliers et de doublage
- - **Le 2ème lot quant à lui est relatif au suivi et au contrôle de la ligne.**
  - 1) contrôle de l'application du marché par le transporteur,
  - 2) interface avec le transporteur pour l'application du marché,
  - 3) formation des conducteurs sur les caractéristiques de la ligne, le système de distribution des titres de transport, la tarification
  - ....

## II- Volonté politique d'une meilleure maîtrise de l'offre routière régionale et de sa qualité

- ⇒ Cahier des charges au service de la qualité :
- la réalisation du service (ponctualité-régularité, information-communication, véhicule, interruption ou modification du service sans accord préalable, accueil des voyageurs par le conducteur),
  - la qualité du service (ventilation/climatisation, usage du tabac dans le véhicule, propreté et état du véhicule, délai de traitement des réclamations),
  - le respect des dispositions générales contractuelles (formation du personnel, entretien obligatoire du matériel,...).

## **II- Volonté politique d'une meilleure maîtrise de l'offre routière régionale et de sa qualité**

⇒ La prise en compte de l'accord social pour maintenir la continuité et la qualité du service public

## **II- Volonté politique d'une meilleure maîtrise de l'offre routière régionale et de sa qualité**

↳ Les prestataires extérieurs : interfaces et partenaires clés de la Région et des transporteurs

1. La SNCF : la conclusion des accords de commercialisation
2. Prestataire assurant le suivi et le contrôle des lignes

# III Réflexions

## ↳ L'Accessibilité du réseau

- Loi d'orientation en faveur des handicapés du 30 juin 1975
- Premières réflexions sur la promotion de l'accès aux lignes routières régionales des personnes à mobilité réduite (l'adaptation du matériel routier par exemple.)

# III Réflexions

↪ La modernisation des points d'arrêts routiers et la mise en place d'une information dynamique